

Marche à suivre

1. Rencontre

Première rencontre avec le ou les clients afin de déterminer leur capacité d'emprunt (tenue des charges théoriques).

En parallèle
Vérifier que tous les documents transmis soient bien à jour.
Dans le cas contraire, il est possible (uniquement si les clients le souhaitent) de faire signer une procuration qui permettra à FBK Conseils de demander aux différentes institutions, les documents récents.

2. Finalisation du dossier

Grâce aux documents, nous pouvons effectuer une simulation dans le but de préparer le travail des banques partenaires.

3. Dépôt du dossier

Une fois le dossier complet, on peut le déposer auprès de plusieurs partenaires afin d'obtenir un retour rapide :

- Soit on a directement un accord de principe
- Soit on a besoin d'informations complémentaires.

En parallèle (en cas d'accord de principe)
Si des retraits LPP et/ou 3e pilier sont prévus, pré-remplir les documents en préparation d'envoi aux clients ou notaire si besoin de signature ou authentification.

4. Accord de principe/Accord ferme de la banque

Une fois que l'accord est obtenu, il faut préparer tous les documents nécessaires au retrait des capitaux demandés (2e et 3e pilier).

5. Détermination d'une date probable de signature

Une fois les documents reçus et traités, il faudra convenir d'une date de libération des fonds (décaissement).

6. Signature chez le notaire (appel de fonds)

À ce stade, tout est prêt pour finaliser l'achat ! Il faut s'assurer que tous les fonds propres soient chez le notaire pour le jour J ! (obligatoire)